Placements dans les REER

Wendy Pyper

Le revenu de retraite est constitué de diverses sources, appelées couramment les « trois piliers » (ministère des Finances Canada, 2003). Les sources publiques — la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti — constituent le premier pilier. Ces programmes offrent à la plupart des personnes âgées de 65 ans ou plus un soutien du revenu de base. Le deuxième pilier comprend le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec, lesquels offrent à tous les travailleurs des pensions de base liées à leurs gains. Le dernier pilier se compose des régimes de pension d'employeur (RPE) et des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) donnant droit à une aide fiscale. En 2005, la valeur totale des avoirs dans les RPE s'élevait à 1,0 billion de dollars (Statistique Canada, 2006); cette même année, près de 600 milliards de dollars étaient détenus dans des régimes enregistrés[1]. Ensemble, les avoirs dans les RPE et les régimes enregistrés constituaient près du tiers du total des avoirs des familles en 2005. Au cours de la période de 1986 à 2003, les cotisations moyennes aux RPE et aux REER ont augmenté — par exemple, les cotisations des jeunes couples sont passées de 2 000 $ en 1986 à 3 100 $ en 2003 et celles des couples dans la force de l'âge, de 3 900 $ en 1986 à 5 300 $ en 2003[2].

Les REER et certains genres de RPE sont les seuls éléments pour lesquels les titulaires d'un régime ont un contrôle sur le portefeuille de placements. Les investisseurs peuvent détenir un large éventail d'avoirs dans leur REER, allant des placements à valeur prévisible, tels les certificats de placement garanti, aux placements à valeur variable, comme les actions des entreprises. Étant donné les fluctuations importantes observées sur les marchés boursiers et les changements relativement modestes apportés aux taux d'intérêt, le rendement de ces placements, et par conséquent les niveaux de revenu de retraite, peuvent varier énormément, selon le portefeuille de placements. Pour la première fois, l'Enquête sur la sécurité financière (ESF) de 2005 a recueilli des données détaillées sur le genre de placements détenus dans des régimes enregistrés. Le présent article porte sur les caractéristiques des familles ayant des REER et sur la répartition des avoirs dans ces REER en fonction du degré de prévisibilité de leur rendement (voir *Source des données et définitions*).

Wendy Pyper est au service de la Division de l'analyse des enquêtes auprès des ménages et sur le travail. On peut la joindre au 613-951-0381 ou à perspective@statcan.ca.

La majorité des familles a un REER

En 2005, 6 familles sur 10 détenaient un REER, lequel avait une valeur médiane de 25 000 $ (tableau 1). Comme on pouvait s'y attendre, l'âge était lié tant à la prévalence qu'au montant investi. C'est ainsi que 56 % des jeunes familles (principal soutien économique [PSE] âgé de 25 à 44 ans) détenaient un REER, comparativement à 68 % des familles quelque peu plus âgées (PSE âgé de 45 à 54 ans). Pour les familles du groupe d'âge dépassant l'âge habituel de la retraite (PSE âgé de 65 à 69 ans), la prévalence reculait à 47 %. Il n'y a là aucune surprise — nombre de ces familles plus âgées peuvent avoir déjà pris leur retraite et certaines d'entre elles peuvent avoir converti leur REER en FERR.

L'ESF mesure le stock d'actifs REER accumulés au fil du temps plutôt que les achats de REER à une année particulière. Comme les jeunes familles (PSE de 25 à 44 ans) ont eu moins de temps pour amasser des fonds, elles n'ont déclaré qu'une valeur de 15 000 $ pour leur REER (valeur médiane)[3]. Celles dont le PSE était âgé de 45 à 54 ans ou de 55 à 64 ans ont disposé théoriquement d'un plus grand nombre d'années d'emploi pour accumuler des fonds et, par conséquent, ont atteint un niveau d'épargne considérablement plus élevé (40 000 $ et 55 000 $ respectivement). Après 65 ans, certaines familles peuvent avoir commencé à retirer des fonds de leur REER, le revenu diminuant généralement après la retraite. De plus, certains membres de ces familles peuvent avoir atteint l'âge obligatoire quant à la conversion des REER en FERR[4]. Ainsi, la valeur médiane détenue par ces familles était inférieure (37 000 $).

Tableau 1 Familles ayant des actifs financiers

	Avec REER		Avec RPE		Avec REER et/ou RPE	
	%	$ (médiane)[1]	%	$ (médiane)[1]	%	$ (médiane)[1]
Ensemble des familles	**60**	**25 000**	**50***	**65 400 ***	**74***	**65 800 ***
Âge du principal soutien économique (PSE)						
25 à 44 ans	56(*)	15 000 (*)	44*(*)	18 900 (*)	69*(*)	29 800 *(*)
45 à 54 ans (réf.)	68	40 000	54*	116 500 *	79*	137 800 *
55 à 64 ans	65	55 000	58	227 100 *(*)	81*	244 800 *(*)
65 à 69 ans	47(*)	37 000	58	213 400 *(*)	71*	215 600[E]*
Sexe du PSE						
Masculin (réf.)	63	30 000	53*	70 000 *	77*	84 900 *
Féminin	55(*)	20 000 (*)	45*(*)	54 100 *	68*(*)	50 000 *(*)
Revenu familial après impôt						
Moins de 36 500 $	35(*)	10 000[E](*)	25*(*)	28 800[E] *(*)	48*(*)	16 300[E] (*)
36 500 $ à 58 999 $	65(*)	20 000 (*)	59*(*)	52 900 *	83*(*)	54 500 *(*)
59 000 $ à 84 999 $ (réf.)	81	28 500	70*	64 000 *	94*	75 800 *
85 000 $ ou plus	89(*)	80 000 (*)	77*(*)	162 400 *(*)	97*(*)	224 100 *(*)
Scolarité du PSE						
Sans diplôme d'études secondaires	33(*)	17 000[E](*)	31 (*)	96 800[E] *	50*(*)	F
Diplôme d'études secondaires	58(*)	20 000 (*)	47*(*)	61 500 *	73*(*)	50 000 *(*)
Certificat d'études postsecondaires non universitaires	64(*)	25 000	55*	56 800 *	78*	65 000 *
Grade universitaire (réf.)	73	30 000	59*	79 600[E] *	82*	102 800[E]*
Quintile de la valeur nette						
Inférieur	19(*)	F	23 (*)	12 100[E] *(*)	35*(*)	4 000[E] (*)
Deuxième	46(*)	6 000[E](*)	39*(*)	18 400[E] *(*)	61*(*)	12 600 *(*)
Intermédiaire (réf.)	64	15 000	58*	54 900 *	83*	33 000 *
Quatrième	81(*)	35 000 (*)	70*(*)	95 500 *(*)	92*(*)	100 000 *(*)
Supérieur	87(*)	111 100 (*)	59*	190 000 *(*)	92*(*)	250 000 *(*)

* différence significative par rapport à « Avec REER » au niveau 0,05
(*) différence significative par rapport au groupe de référence (réf.)
1. Pour les familles ayant des avoirs.
Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité financière, 2005.

L'examen de l'épargne-retraite au sens large montre que près des trois quarts des familles détenaient un REER ou un RPE (ou les deux), lequel avait une valeur médiane de 65 800 $. À chaque niveau d'âge, les avoirs médians dans un RPE étaient considérablement plus élevés que ceux dans un REER. Chez les familles approchant de l'âge de la retraite (PSE de 55 à 64 ans), 8 sur 10 avaient soit un REER, soit un RPE, d'une valeur médiane considérablement plus élevée (244 800 $).

Les familles dont le principal soutien économique était un homme étaient plus susceptibles de détenir un REER (63 % contre 55 % des familles dont le PSE était une femme). De plus, ces familles avaient davantage de fonds dans leur REER (30 000 $ comparativement à 20 000 $). La même tendance a été observée relativement aux régimes de pension d'employeur ainsi que pour la combinaison RPE et REER.

Les nantis ont de bons placements

Le revenu familial est lié tant à la propension à épargner qu'au montant économisé. Étant donné que les familles acquièrent des REER (et d'autres placements) à même leur revenu disponible, celles qui ont un revenu plus élevé sont plus susceptibles d'être financièrement en mesure d'investir dans un REER. De fait, près de 90 % des familles ayant un revenu annuel après impôt de 85 000 $ ou plus avaient un REER, lequel

Source des données et définitions

L'**Enquête sur la sécurité financière** (ESF), qui portait sur quelque 5 300 familles, a recueilli des renseignements entre mai et juillet 2005 sur l'actif et les dettes des familles et des particuliers. Les résidents des territoires, les ménages des réserves indiennes, les membres à plein temps des Forces armées et les pensionnaires d'un établissement institutionnel sont exclus de l'enquête. Les renseignements recueillis portent sur la valeur de tous les actifs financiers et non financiers, ainsi que sur les sommes dues. L'enquête a porté sur les familles dont le **principal soutien économique** (la personne ayant le revenu avant impôt le plus élevé) était âgé de 25 à 69 ans. Les **familles** sont les unités familiales de tous genres et comprennent les personnes hors famille, les couples avec ou sans enfants et les parents seuls.

Toutes les différences relevées dans le texte ont été testées quant à leur signification statistique à l'aide de coefficients de variation en procédure bootstrap.

Les **régimes enregistrés d'épargne-retraite** (REER) sont définis en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Les cotisations maximales sont établies en fonction du revenu gagné et des montants cotisés aux régimes de pension d'employeur. Les cotisations et le revenu de placement accumulé sont à impôt différé jusqu'à leur retrait.

Les **régimes de pension d'employeur** (RPE) sont enregistrés auprès de l'Agence du revenu du Canada ainsi qu'auprès de l'autorité réglementaire appropriée en matière de pensions.

Les **fonds enregistrés de revenu de retraite** (FERR) sont un flux de revenu (généralement durant la retraite) établi par le transfert de fonds directement à partir d'un REER ou d'un RPE. Tous les REER doivent être convertis en FERR au plus tard à la fin de l'année où le participant atteint l'âge de 69 ans (âge porté à 71 ans dans le budget de 2007). Un montant minimum (imposable) doit être retiré chaque année, à partir de l'année suivant l'établissement du FERR.

Un **compte de retraite avec immobilisation des fonds** (CRIF) est un REER dans lequel les fonds sont immobilisés jusqu'à ce que la personne atteigne un âge déterminé. Ces fonds auront été transférés d'un régime de pension d'employeur après la fin de l'emploi de la personne.

La **valeur nette** est la différence entre la valeur totale de l'actif et le total des dettes.

Sigles utilisés

OEC Obligation d'épargne du Canada
CPG Certificat de placement garanti
FR Fiducie de revenu
FCP Fonds commun de placement
BT Bon du Trésor

avait une valeur médiane de 80 000 $. Le contraste est vif avec les familles à plus faible revenu (moins de 36 500 $), dont seulement 35 % détenaient un REER, lequel avait une valeur médiane de seulement 10 000 $.

Comme le revenu et le niveau de scolarité sont liés, on ne s'étonnera pas que les familles dont le principal soutien économique a un niveau de scolarité élevé soient plus susceptibles de détenir un REER, et que la valeur médiane de ce dernier soit supérieure. Seulement un tiers des familles dont le PSE est sans diplôme d'études secondaires avaient un REER (valeur médiane de 17 000 $), comparativement à près des trois quarts des familles dont le PSE possède un grade universitaire (30 000 $).

Les REER ne sont que l'une des composantes de la valeur nette totale d'une famille. Si l'on soustrait le total des dettes familiales telles que l'hypothèque et le crédit à la consommation des actifs comme la maison, la voiture, les RPE, les REER et autres avoirs financiers, on obtient la valeur nette de la famille. Dans le cinquième inférieur de la valeur nette, moins de 20 % des familles détenaient un REER. Dans le cinquième supérieur, toutefois, cette proportion atteignait 87 %. Parmi les familles du groupe de la valeur nette la plus élevée qui avaient un REER, la valeur médiane était de 111 100 $, une valeur plus élevée de façon significative que celle des autres groupes[5]. De même, étant donné que les RPE sont une composante majeure de la valeur nette, on ne s'étonnera pas que les familles ayant la valeur nette la plus élevée soient de loin celles qui possèdent la valeur médiane la plus importante dans un RPE (190 000 $)[6].

Fonds communs de placement : les plus populaires

Les REER peuvent comprendre un large éventail de placements, allant des certificats de placement garanti (CPG) aux actions[7]. Les fonds communs de placement étaient les placements les plus courants dans les REER. Par exemple, 4 familles sur 10 détenaient des fonds communs de placement dans leur REER (graphique). Cela peut s'expliquer par la grande diversité des fonds offerts, allant des fonds très prévisibles aux très fluctuants. Les investisseurs peuvent également réduire leurs risques en diversifiant leurs placements. Le deuxième type de placement le plus populaire était les CPG; 20 % des familles en détenaient. Ces actifs garantis et porteurs d'intérêts offrent aux investisseurs un rendement déterminé pendant une période définie, de sorte qu'ils savent d'avance ce que leur placement rapportera durant cette période. Comme les CPG, les Obligations d'épargne du Canada offrent une sécurité, et 4 % des titulaires de REER en détenaient dans leur portefeuille.

Graphique Les fonds communs de placement, qui sont les placements les plus courants, ont la valeur médiane la plus élevée

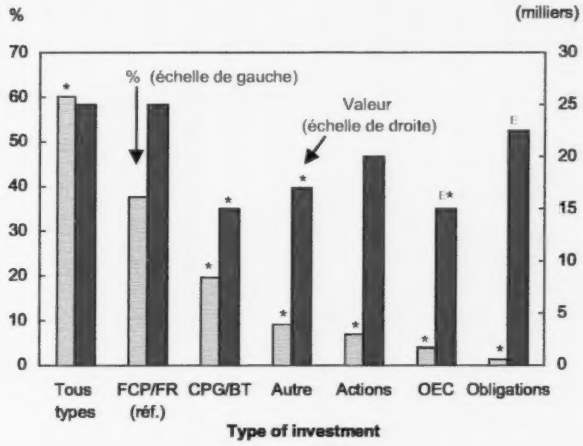

* différence significative par rapport au groupe de référence (réf.)
Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité financière, 2005.

Généralement considérées moins stables parce qu'elles sont plus sujettes à la variabilité et que leur valeur est moins prévisible, les actions peuvent aussi faire partie du REER des investisseurs[8]. Seulement 7 % de ceux qui détenaient un REER avaient investi dans des actions. Cependant, la valeur médiane, pour ceux qui détenaient des actions, se rapprochait de celle des fonds communs de placement (20 000 $ et 25 000 $ respectivement). Cela pourrait indiquer que ces investisseurs sont peut-être plus habiles dans les questions financières ou que les REER de moindre valeur ne justifient pas le passage étroit que constitue le placement dans des titres particuliers.

Rapport entre l'âge et les choix de placement

Comme les REER sont conçus de façon à être utilisés à la retraite et comme les divers types de placement offrent différents niveaux de stabilité et de prévisibilité, on pourrait s'attendre à une certaine variation selon l'âge quant aux genres de placement dans les REER (tableau 2). De fait, les familles plus âgées (PSE âgé de 55 à 64 ans) favorisaient les types de placement les plus stables et les plus prévisibles (26 % détenaient des CPG, et 6 %, des OEC) comparativement aux jeunes familles dont l'horizon de placement en vue de la retraite est nettement plus long (15 % et 3 % respectivement).

Tableau 2 Portefeuille de REER selon l'âge du principal soutien économique

	Chez celles ayant un portefeuille de REER, familles détenant un type spécifique				Montant détenu[1]			
	25 à 44	45 à 54	55 à 64	65 à 69	25 à 44	45 à 54	55 à 64	65 à 69
	%				$ (médiane)			
Total	**56 ***	**68**	**65**	**47 ***	**15 000 ***	**40 000**	**55 000**	**37 000 ***
Fonds communs de placement ou fiducies de revenu	35	46 *	40	22[E]*	16 000 *	39 000	52 000	38 000[E]
Certificats de placement garanti ou bons du Trésor	15 *	24	26	19[E]	9 000 *	20 000[E]	25 000[E]	F
Autre	9	9	11	7[E]	10 000[E]*	25 000[E]	34 000[E]	F
Actions	6 *	9	9	6[E]	10 000[E]	25 000[E]	F	F
Obligations d'épargne du Canada	3[E]*	4[E]	6[E]	F	9 000[E]	F	F	F
Obligations	1[E]	F	F	F	F	F	F	F

* différence significative par rapport au groupe de référence (55 à 64 ans)
1. Celles détenant le type spécifique de REER.
Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité financière, 2005.

De plus, comme on pouvait s'y attendre, les montants médians de chaque genre de placement étaient plus élevés quand les familles approchaient de l'âge habituel de la retraite. Pour les CPG détenus par les familles qui approchaient de la retraite (PSE de 55 à 64 ans), la valeur médiane était de 25 000 $, donc plus élevée de façon significative que celle des familles dont le chef était âgé de 25 à 44 ans (9 000 $). De même, le montant médian détenu dans des fonds communs de placement par ces familles plus âgées était de 52 000 $, donc nettement plus élevé que celui des jeunes familles (16 000 $ dans le cas des 25 à 44 ans).

L'affectation de l'actif : vers des types moins prévisibles

La simple observation des portefeuilles de REER permet d'obtenir quelques renseignements, mais ne renseigne pas sur la composition des avoirs des familles. Il faut pour cela examiner l'affectation de l'actif des familles. Selon la stabilité de leur valeur, les placements sont classés comme « prévisibles » (CPG, OEC et bons du Trésor) ou « variables » (fonds communs de placement, fiducies de revenu, actions et obligations)[9]. On détermine ensuite la répartition des avoirs pour chaque famille, et ces dernières sont classées en fonction de la proportion de leurs avoirs dans chaque catégorie.

Pour la majorité des familles (59 %) détenant des REER, la totalité du portefeuille de REER se composait de placements à valeur variable, tandis que pour seulement le quart d'entre elles, ce portefeuille se composait exclusivement d'actifs à valeur prévisible (tableau 3).

Tableau 3 Familles selon la catégorie d'affectation de l'actif

	Prévisible[1]	Mixte	Variable[2]
		%	
Total	**25**	**17 ***	**59***
Âge du principal soutien économique (PSE)			
25 à 44 ans	24	11 *(*)	65*(*)
45 à 54 ans	23	20	57*
55 à 64 ans (réf.)	26	26	48*
65 à 69 ans	39[E]	13[E]*(*)	47
Sexe du PSE			
Masculin (réf.)	23	18 *	59*
Féminin	28	14 *	59*
Scolarité du PSE			
Sans diplôme d'études secondaires	40 (*)	10[E]*(*)	51
Diplôme d'études secondaires	27 (*)	10[E]*(*)	63*
Certificat d'études postsecondaires non universitaires	28 (*)	19 *	53*(*)
Grade universitaire (réf.)	17	20	62*
Revenu familial après impôt			
Moins de 36 500 $	35 (*)	9[E]*(*)	56*
36 500 $ à 58 999 $	32 (*)	13 *	55*
59 000 $ à 84 999 $ (réf.)	20	19	62*
85 000 $ ou plus	13[E]	25 *	61*
Quintile de la valeur nette			
Inférieur	35[E]	F	59*
Deuxième	35	8[E]*	58*
Intermédiaire (réf.)	33	10[E]*	58*
Quatrième	20 (*)	20 (*)	60*
Supérieur	17 (*)	25 *(*)	58*
Tout type de RPE			
Aucun membre (réf.)	27	14 *	58*
Un membre	25	18 *	57*
Deux membres ou plus	20 (*)	18	62*

* différence significative par rapport à « Prévisible » au niveau 0,05
(*) différence significative par rapport au groupe de référence (réf.)
1. CPG, OEC et bons du Trésor.
2. FCP, FR, actions, obligations.
Source : Statistique Canada, Enquête sur la sécurité financière, 2005.

Pour les deux tiers des jeunes familles, le portefeuille de REER se composait uniquement de placements à valeur variable, ce qui était considérablement plus que dans le cas des familles âgées (près de la moitié pour les familles dont le PSE était âgé de 55 ans ou plus). Cette réalité s'inscrit dans un modèle selon lequel le risque lié à un rendement supérieur mais variable cède peu à peu la place au besoin de pouvoir compter sur un revenu plus stable ou prévisible quand sonne l'heure de la retraite.

Les portefeuilles composés exclusivement de placements à valeur prévisible étaient plus courants chez les familles dont le PSE est moins scolarisé. Environ 40 % des familles dont le PSE est sans diplôme d'études secondaires détenaient tous

leurs REER dans des types de placement à valeur prévisible, comparativement à seulement 17 % des familles dont le PSE a un grade universitaire.

En outre, les familles à plus faible revenu après impôt étaient plus susceptibles de détenir seulement des placements à valeur prévisible (35 % des familles à plus faible revenu, contre 13 % des familles dont le revenu après impôt était de 85 000 $ ou plus). De même, les familles du quintile inférieur de la valeur nette investissaient exclusivement dans des placements à valeur prévisible plus souvent que les familles du quintile supérieur. Plusieurs facteurs peuvent influer sur ces décisions. Les familles à plus faible revenu ou valeur nette peuvent avoir le sentiment de ne pas pouvoir se permettre de perdre de l'argent dans le cas où leurs placements ne seraient pas rentables. Peut-être qu'elles ne planifient pas ces placements à long terme — en fait, elles pourraient avoir besoin d'accéder à cet argent plus tôt (Giles et Maser, 2004)[10]. Il est intéressant de constater que les proportions des familles ayant seulement des placements à risque variaient très peu (voire pas du tout) en fonction du revenu ou de la valeur nette — au contraire, les différences entre les catégories de revenu et de valeur nette s'entremêlaient, lorsque le portefeuille de REER se composait de divers types de placement.

Rapport avec les autres types d'épargne-retraite

Les régimes de pension d'employeur (RPE) assurent aux employés un revenu régulier à leur retraite, mais les travailleurs ne participent pas tous à de tels régimes. Ces régimes constituent une épargne supplémentaire qui sera disponible à la retraite. Comme tels, ils sont susceptibles d'influer sur la décision d'investir des sommes supplémentaires dans un type quelconque de REER. Les familles sans RPE étaient plus susceptibles de choisir uniquement des types de placement à valeur prévisible (27 % quand il n'y avait pas de membre de la famille disposant d'un RPE, contre 20 % dans le cas où au moins deux membres de la famille bénéficiaient d'un RPE). Une partie de cet écart s'explique probablement par le rapport entre le RPE disponible et le revenu — les emplois moins bien rémunérés sont moins susceptibles d'offrir un RPE (Marshall, 2003).

Résumé

Le système de revenu de retraite du Canada est fondé sur trois piliers : le programme de la Sécurité de la vieillesse, qui offre un soutien du revenu de base, le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec, qui offrent des pensions en fonction des gains, et les programmes d'aide fiscale permettant le recours à un programme privé d'épargne-retraite. L'épargne privée en vue de la retraite constituait près du tiers de l'actif total des familles en 2005.

En 2005, 6 familles sur 10 détenaient un REER, lequel avait une valeur médiane de 25 000 $. Une proportion moins importante de jeunes familles (PSE âgé de 25 à 44 ans) comparativement aux familles proches de la retraite (PSE de 45 à 54 ans) détenaient un REER (56 % et 68 % respectivement).

Près de 90 % des familles à revenu après impôt plus élevé (85 000 $ ou plus) détenaient un REER, une proportion beaucoup plus importante que celle des familles à revenu moins élevé (35 % dans le cas des familles ayant un revenu inférieur à 36 500 $). Chez les familles ayant un REER, le montant médian détenu variait de manière similaire en fonction du revenu.

Les investisseurs peuvent détenir une variété de placements dans leur REER. Le type le plus courant était celui des fonds communs de placement (38 %), probablement en raison du large éventail de produits offerts. Les certificats de placement garanti, grâce à leur prévisibilité, étaient au deuxième rang des produits les plus populaires, 20 % des familles en détenant. À l'autre bout de la gamme des placements dans les REER, seulement 7 % des familles avaient des actions.

La composition de l'actif des familles a peut-être plus d'importance que le genre de placement choisi. La majorité des familles (59 %) détenait un portefeuille de REER composé entièrement de placements à valeur variable (fonds communs de placement, actions ou obligations). Seulement le quart des familles détenaient un actif composé exclusivement de placements à valeur prévisible (certificats de placement garanti, Obligations d'épargne du Canada ou bons du Trésor). Les deux tiers des jeunes familles détenaient un actif à valeur variable exclusivement, une proportion considérablement plus élevée que celle des familles ayant atteint l'âge habituellement lié à la retraite (moins de 50 % des familles comptant un PSE âgé de 55 à 69 ans). Les familles à plus faible revenu étaient plus susceptibles de détenir seulement un actif à valeur prévisible.

■ Notes

1. REER, CRIF, FERR ou régimes de participation différée aux bénéfices, rentes et divers autres avoirs de retraite.

2. Voir Morissette et Ostrovsky (2006) pour une étude complète de l'épargne-retraite des Canadiens, de 1986 à 2003.

3. Certains écarts entre les groupes d'âge découlent de l'effet de l'âge, d'autres, de l'effet de cohorte.

4. Quand l'ESF a été menée, l'âge obligatoire de la conversion était de 69 ans. En vertu d'une mesure législative, cette limite a été portée à 71 ans en 2007 (Agence du revenu du Canada, 2007).

5. Visiblement, cela est dû en partie au fait que les avoirs du REER comptent dans la détermination de la valeur nette.

6. Selon les valeurs médianes dans le cas des familles détenant un RPE, ce sont les actifs financiers les plus élevés, dépassés seulement par les valeurs immobilières (Statistique Canada, 2006).

7. Voir Agence du revenu du Canada (2002) pour obtenir des données détaillées sur les placements admissibles.

8. Alors que les actions sont souvent détenues indirectement par les investisseurs par l'entremise de fonds communs de placement, elles se rapportent, dans la présente étude, spécifiquement aux actions achetées directement par l'investisseur.

9. Alors que les placements à valeur variable vont de « risqués » à « relativement sans risque », leur valeur n'est ni prévisible, ni garantie, contrairement aux CPG, aux OEC et aux bons du Trésor.

10. Environ le quart des déclarants âgés de 20 à 59 ans à la fin de 1992 ont effectué au moins un retrait d'un REER entre 1993 et 2001. Les événements de la vie sont une explication parmi d'autres — la perte d'un conjoint, la perte d'emploi involontaire et le lancement d'une entreprise ont tous été liés à des retraits de sommes importantes (10 000 $ ou plus).

■ Documents consultés

AGENCE DU REVENU DU CANADA. 2007. *Quoi de neuf sur les REER et régimes connexes,* Ottawa, http://www.cra-arc.gc.ca/tax/individuals/topics/rrsp/whatsnew-f.html (consulté le 28 janvier 2008).

AGENCE DU REVENU DU CANADA. 2002. *Placements admissibles — Fiducie régie par un régime enregistré d'épargne-retraite, par un régime enregistré d'épargne-études ou par un fonds enregistré de revenu de retraite,* Bulletin d'interprétation en matière d'impôt sur le revenu n° IT-320R3, 1er juillet, Ottawa, 12 p., http://www.cra-arc.gc.ca/F/pub/tp/it320r3/it320r3-f.pdf (consulté le 31 janvier 2008).

GILES, Philip, et Karen MASER. 2004. « Utilisation du REER avant la retraite », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 5, n° 12, décembre, n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, http://www.statcan.ca/francais/freepub/75-001-XIF/11204/art-2_f.pdf (consulté le 28 janvier 2008).

MARSHALL, Katherine. 2003. « Les avantages de l'emploi », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 4, n° 5, mai, n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, p. 5 à 14, http://www.statcan.ca/francais/freepub/75-001-XIF/75-001-XIF2003105.pdf (consulté le 28 janvier 2008).

MINISTÈRE DES FINANCES CANADA. 2003. *Document d'information : Le système canadien de revenu de retraite*, communiqué 2003-003, Ottawa, http://www.fin.gc.ca/news03/data/03-003_1f.html (consulté le 28 janvier 2008).

MORISSETTE, René, et Yuri OSTROVSKY. 2006. *La protection en matière de pensions et l'épargne-retraite des familles canadiennes, 1986 à 2003*, n° 11F0019MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 50 p., « Direction des études analytiques : documents de recherche », n° 286, http://www.statcan.ca/francais/research/11F0019MIF/11F0019MIF2006286.pdf (consulté le 28 janvier 2008).

STATISTIQUE CANADA. 2006. *Le patrimoine des Canadiens : un aperçu des résultats de l'Enquête sur la sécurité financière, 2005*, n° 13F0026MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 45 p., « Documents de recherche sur les pensions et le patrimoine », n° 001, http://www.statcan.ca/francais/research/13F0026MIF/13F0026MIF2006001.pdf (consulté le 28 janvier 2008).